|  |
| --- |
| AMR 45/9204/2025 – Paraguay - 1er avril 2025 |
| URGENT ACTION |  | UA 033/25 |
| Il faut libérer un défenseur de l’environnement |
| PARAGUAY |

Les autorités ont arrêté Vidal Brítez le 26 mars à Paso Yobái, Guairá, en représailles contre sa défense d’un environnement propre, sain et durable. Le parquet se livre à des actes présumés de coercition grave, en relation avec des faits auxquels il n’a pas pris part. Nous demandons instamment au parquet de respecter les garanties procédurales concernant Vidal Brítez, et d’abandonner les poursuites, ce qui entraînerait sa libération.

Vidal Brítez Alcaraz est un producteur de yerba maté âgé de 56 ans et le président de l’Association des producteurs de yerba maté de Santa María à Paso Yobái. Vidal Brítez a joué un rôle essentiel dans la lutte pour une alimentation saine et la dénonciation de la pollution environnementale due aux activités minières dans la région. Paso Yobái, un district situé dans le département de Guairá, dans le centre de la région orientale du Paraguay, est une zone d’extraction d’or, où opèrent des sociétés minières transnationales, telles que Latin American Minerals Paraguay Lampa SA et CEMA SA. En 2022, le rapporteur spécial des Nations sur les substances toxiques et les droits de l’homme, Marcos Orellana, a effectué une mission au Paraguay et a spécifiquement confirmé la situation à Paso Yobái, soulignant que «l’utilisation du mercure et du cyanure dans l’extraction de l’or a de graves répercussions sur l’environnement».

Cette situation a affecté la production de yerba maté, emblème national du Paraguay. Les producteurs de yerba maté ont dénoncé la contamination et l’impact économique négatif qu’ils ont subis en raison de la perte de marchés pour leur production. Les producteurs de yerba maté ont déposé plusieurs plaintes pour crimes environnementaux auprès du bureau du procureur régional de Villarrica, mais n’ont pas obtenu de résultats en termes d’arrêt des pratiques illégales et polluantes.

Dans ce contexte de tension dans la localité, le 10 janvier 2025, un affrontement s’est produit entre résident·e·s. Une riveraine, favorable à l’extraction de l’or, a obtenu par le biais d’une procédure judiciaire conservatoire une décision lui accordant un droit de passage sur la propriété d’un voisin, producteur de yerba maté, opposé aux activités minières illégales.

Avec l’aide de la police nationale, des camions chargés de déchets miniers sont passés de force dans la propriété de ce producteur de yerba maté, conformément à la décision de justice. Cet événement a donné lieu à un affrontement entre les habitant·e·s, travailleurs miniers d’un côté et producteurs de yerba de l’autre, qui auraient jeté des pierres à l’aide de frondes. Après cet épisode, le ministère public a ouvert une procédure pénale dans le cadre de laquelle six membres de l’association des producteurs de yerba ont été inculpés, notamment Vidal Britez, qui n’était pas présent sur les lieux. À ce moment-là, il se trouvait chez lui, avec son équipe de travail, à environ 5 km de l’endroit où les faits se sont produits.

Les proches de Vidal Britez ont exprimé leur inquiétude quant à l’impact de la détention sur la santé du défenseur, qui souffre d’asthme. Ils pensent que le stress associé à la détention et la mauvaise qualité des soins peuvent gravement l’affecter.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **15 mai** 2025.
* Langue(s) préférée(s): **espagnol\*, anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS Au Procureur général | COPIES À  |
| Dr. Emiliano Rolón FernándezFiscal General del EstadoCalle Chile y Avda. Ygatimi AsunciónParaguay**E-mail:** **comunicaciones@ministeriopublico.gov.py**  | Botschaft der Republik ParaguayHardenbergstrasse 12D-10623 BerlinDeutschlandFax: 0049 30-31 99 86 17E-Mail: embapar@embapar.de |
| ⭢ \***Modèle de lettre en espagnol** et guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 033/25** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dr. Emiliano Rolón Fernández

Fiscal General del Estado

Calle Chile y Avda. Ygatimi

Asunción

Paraguay

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Procureur général,

**Je vous écris afin de vous faire part de ma profonde inquiétude concernant la détention et l’inculpation de Vidal Brítez le 26 mars à Paso Yobái**. **Ce dirigeant très respecté, qui défend depuis longtemps le droit à un environnement propre, sain et durable, ainsi qu’à l’alimentation, joue un rôle essentiel dans la lutte contre la pollution à Paso Yobái.**

Amnesty International a établi que les poursuites le visant sont liées à un épisode auquel Vidal Brítez n’a pas participé, ce qui indique que ces poursuites ne sont rien d’autre que des représailles contre son militantisme. Les membres de sa famille s’inquiètent de l’impact de la détention sur sa santé fragile, étant donné qu’il est asthmatique.

Selon le droit international relatif aux droits humains, tous les États sont tenus de respecter et de protéger le droit de défendre les droits humains. Poursuivre Vidal Brítez bafoue cette obligation et a un effet dissuasif sur les autres défenseur·e·s d’un environnement propre, sain et durable. Le Paraguay a par ailleurs l’obligation, en vertu du droit international, de respecter les garanties procédurales et le droit à un procès équitable.

**Je vous demande donc instamment d’abandonner les poursuites visant Vidal Brítez et de respecter le droit de défendre les droits humains au Paraguay.**

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Botschaft der Republik Paraguay, Hardenbergstrasse 12, D-10623 Berlin, Deutschland

Fax: 0049 30-31 99 86 17, E-Mail: embapar@embapar.de